

Concours

« Nespresso NC Second Life »

Conditions de participation :

Article 1 Concours

CAPS'N PODS SARL organise, du 31 aout au 26 septembre 2020 inclus, sur son site www.nespresso.nc/secondlife un concours gratuit sans obligation d'achat.

Ce concours a pour but d'élire une création artistique, dans le cadre de la campagne « Nespresso NC Second Life ». La création gagnante pourra représenter le visuel d'une prochaine campagne de communication.

Chaque participant devra télécharger la photo de sa propre création sur le site www.nespresso.nc/secondlife. La création doit répondre aux critères ci-dessous et fera ensuite l'objet d'une évaluation.

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans au moment de sa participation. Les participants doivent être domiciliés en Nouvelle Calédonie.

Article 3 Participation

31 CAPS'N PODS SARL informe les internautes que, bien que le site www.nespresso.nc/secondlife soit consultable mondialement, le site et le concours ont été formatés et sont réservés aux seules personnes résidant en Nouvelle Calédonie.

32 Le participant peut prendre part au concours en saisissant tous les champs du formulaire qui se trouve sur le site www.nespresso.nc/secondlife et en y téléchargeant la photo de la création. **En participant à ce concours le participant accepte ces conditions de participation dans leur totalité et sans réserve.** Le participant peut participer une seule fois au concours.

- Chaque participant peut proposer jusqu'à 3 créations.
- La création doit être composée en majorité de capsules Nespresso faites en aluminium.
- La photo de votre création doit être prise sur un fond neutre.
- La photo de votre création doit avoir un poids inférieur à 5mo et une dimension maximale de 1000px x 1000px.
- Les photos de créations doivent être transmises à Nespresso via le site www.nespresso.nc/secondlife avant le 26 Septembre 2020.
- Les organisateurs se réservent le droit de ne pas publier votre photo si la qualité de celle-ci n'est pas suffisante.
- La création (à savoir l'objet physique) devra être conservée afin de prétendre à un prix. Les créations sélectionnées seront présentées lors de la cérémonie de Remise des Prix qui aura lieu en Novembre 2020 à Nouméa

Afin d'éviter des participations non conformes aux présentes conditions de participation, CAPS'N PODS SARL pourra être amenée à limiter la participation au concours par des moyens techniques (notamment limitation à une participation par

adresse IP ou adresse e-mail). Dans ce cas, CAPS'N PODS SARL ne pourra pas être tenue responsable en cas d'impossibilité de participation.

- 33 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours ses données personnelles soient collectées et traitées par CAPS'N PODS SARL et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi sur la protection des données.
- 34 D'autre part, le participant s'engage notamment à:
- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
 - Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
 - Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
 - Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
 - Ne pas usurper l'identité d'un tiers ou d'utiliser un faux nom.
 - Ne pas utiliser de procédé contraire à la bonne foi pour accroître ses chances de gain ou les chances de gain de tiers, par le biais de solutions technologiques ou d'astuces en tout genre (par exemple recours à des groupes de vote sur les réseaux sociaux).

Toute personne contrevenant à ces interdictions ou adoptant des comportements analogues pourra être exclue du concours et/ou sera privé de gain. CAPS'N PODS SARL se réserve le droit d'entreprendre également toute démarche judiciaire ou administrative pour le cas où ces comportements devaient enfreindre la loi ou compromettre ses intérêts.

- 35 CAPS'N PODS SARL est libre d'annuler tout ou partie du concours en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.
- 36 Le participant déclare être l'auteur de la création, ne pas en avoir cédé le droit de l'exploiter à titre exclusif ou non-exclusif à des tiers et décharge CAPS'N PODS SARL de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et/ou incorporelle de la contribution.
- En outre, il certifie avoir tous les droits nécessaires pour sa diffusion, notamment si elle expose des tiers. En aucun cas, CAPS'N PODS SARL ne saurait être tenue pour responsable de la violation de droits appartenant à des tiers dont elle ne connaîtrait ni l'existence ni la qualité.

Le participant accepte de céder tous les droits d'utilisation de sa contribution à CAPS'N PODS SARL. Les contributions audiovisuelles, visuelles ou rédactionnelles ne doivent contenir aucun élément qui soit contraire aux lois et aux bonnes mœurs et notamment offensant envers les humains et les animaux. Si la qualité de la contribution soumise est insuffisante, elle pourra être exclue du concours.

Le participant accepte également que sa contribution soit visionnée par CAPS'N PODS SARL avant sa diffusion sur le site www.nespresso.nc/secondlife

Article 4 Prix

Le 'Prix du Public':

Le public peut élire les créations les plus intéressantes en accordant des votes en ligne. Le



vote du public est ouvert du 02 Octobre 2020 au 11 Octobre 2020 sur la page Facebook/NespressoNC

Les 10 créations « Prix du Public » ayant reçus le plus de votes remportent :

- un objet inédit « made in Switzerland » et issu du recyclage des capsules
- Une invitation à la grande finale qui aura lieu en novembre 2020 à Nouméa
- La diffusion de leur création au travers d'une exposition photographique dans la boutique Nespresso à Nouméa
- Un bon d'achat d'une valeur de 5 000 CFP à la boutique Nespresso de Nouméa.

Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois. Si un même participant a soumis différents objets qui remporteraient une majorité de votes, seul l'objet ayant remporté le maximum de vote sera sélectionné.

La Grande Finale

Parmi les 10 sélectionnées ci-dessus, le jury spécialisé sélectionnera la meilleure création lors de la cérémonie de Remise des Prix 'Nespresso NC Second Life' qui aura lieu en Novembre à Nouméa. Les critères d'évaluation sont les suivants :

(1) effet général / première impression ; (2) originalité / créativité; (3) efforts investis.

Le grand vainqueur du concours sera révélé lors de la cérémonie.

Les 3 meilleures créations de la Grand Finale remporteront les prix suivants:

Le Gagnant remportera :

- 1 Vélo modèle RE : CYCLE Edition de Velosophy d'une valeur de CFP.
- La visibilité de sa création dans la campagne de communication «Nespresso NC Second Life."

41 Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces. CAPS'N PODS SARL peut en tout temps décider de remplacer les prix par d'autres équivalents.

42 CAPS'N PODS SARL et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.). En outre, si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 3 mois après avoir reçu la communication de son gain, le droit au gain sera définitivement perdu.

43 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.

44 CAPS'N PODS SARL se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots.

45 Les gagnants sont avertis par écrit. Les noms des gagnants seront publiés sur le site www.nespresso.nc/secondlife et relayé sur notre page Facebook/NESPRESSO NC

Article 5 Responsabilité

51 CAPS'N PODS SARL se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

52 CAPS'N PODS SARL rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du Concours NC Nespresso « Second Life »

réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.

- 53 En outre, CAPS'N PODS SARL ne saurait être tenue pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation [et processus de vote]), les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.
- 54 CAPS'N PODS SARL ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.nespresso.nc/secondlife ou à participer au concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

CAPS'N PODS SARL ne peut être tenue responsable:

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.
- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

Article 6 For et droit applicable

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le droit de Nouvelle Calédonie sera applicable.

Nouméa, Aout 2020